

# 2023

## 2<sup>ème</sup> session de formation qualifiante PARCOURS « SECRETAIRE DE MAIRIE » destinée aux demandeurs d'emploi

Nombre de collectivités du département éprouvent des difficultés à recruter sur le poste de secrétaire de mairie ou sur les métiers administratifs s'y rapportant, compte-tenu de la polyvalence et aux compétences inhérentes à ces profils de poste, que ce soit dans le cadre de remplacements temporaires ou d'emplois pérennes.

C'est pourquoi, le CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE L'AIN (CDG01), organise, en partenariat avec POLE EMPLOI et le CNFPT, une deuxième session de formation qualifiante PARCOURS « SECRETAIRE DE MAIRIE » destinée aux demandeurs d'emploi.

Dans cet objectif, le CDG01 recherche des collectivités (de préférence communes d'environ 1000 à 3500 habitants) volontaires pour ACCUEILLIR et TUTORER des stagiaires « secrétaire de mairie ».



# Du 18 septembre au 01 décembre 2023



## Une formation qualifiante, en alternance combinant :

- Un programme de 27 jours (5 semaines) de formation **THEORIQUE** (environnement territorial, rédaction et contrôle des actes administratifs, fonctionnement du conseil municipal, accueil du public, élections, état civil, finances et gestion comptable, paie, gestion RH et urbanisme, marchés publics, archives, aide à la rédaction de CV) spécifiquement élaboré par le CNFPT Rhône Alpes et le CDG01, dispensé par des intervenants dédiés travaillant en collectivité ; *locaux du CDG01 à Péronnas*
- 25 jours (5 semaines) de **STAGE** en immersion en collectivité pour mettre la formation en **PRATIQUE** ;
  - Du 02 au 06 octobre 2023,
  - Du 16 au 27 octobre 2023
  - Du 13 au 24 novembre 2023.

## Une action de formation préalable au recrutement, financée par le CDG01 avec le soutien de POLE EMPLOI :

- Un contingent de 10 à 15 candidats au profil administratif (demandeurs d'emplois, personne en situation de reclassement ou de handicap...) sera sélectionné prochainement pour suivre le parcours « secrétaire de mairie » du 18 septembre au 01 décembre 2023 ;
- A l'issue, les « stagiaires » seront recrutés par contrat à durée déterminée de six mois (CDD) par le CDG01 et mis à disposition des collectivités qui se seront manifestées auprès de lui soit pour un recrutement pérenne soit pour des missions temporaires.



Pôle  
emploi.fr



# Une formation « gagnant-gagnant »

- Pour le stagiaire, c'est l'opportunité de pouvoir trouver un emploi valorisant au service du public en ayant suivi un cursus pertinent au regard des attentes des collectivités ; durant sa formation, le demandeur d'emploi conserve le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » lui permettant de percevoir les Allocations Retour à l'Emploi ou, à défaut, d'être indemnisé par Pôle Emploi ; sous conditions, il peut également percevoir une aide à la mobilité et une indemnité de repas de Pôle Emploi ou du CDG01 ;
- Pour une collectivité, c'est l'opportunité de recruter un candidat formé au métier de secrétaire de mairie, ou encore de se porter volontaire pour tutorer un stagiaire, c'est à dire d'accueillir et de former en proximité un candidat au profil secrétaire de mairie qui pourrait, à terme, être recruté en son sein ou dans une collectivité proche.



# Comment s'engager dans la démarche ?

Si vous êtes intéressés, il conviendra de nous faire parvenir au plus tard le 31 JUILLET 2023 :

- [Dossier de candidature pour l'accueil d'un stagiaire](#) ;

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les services du Centre de gestion par mail ou par téléphone :

- Céline GUILLEMAUD, Responsable du service Missions Temporaires :  
[missionstemporaires@cdg01.fr](mailto:missionstemporaires@cdg01.fr) – Tel : 04 74 32 13 87

- Sylvain PAYRASTRE, Directeur :  
[direction@cdg01.fr](mailto:direction@cdg01.fr) – tel : 04 74 32 13 81

- Thierry PALLEGOIX, Directeur Adjoint :  
[carrieres@cdg01.fr](mailto:carrieres@cdg01.fr) - tel : 04 74 32 13 83